

Cote du document: EB 2012/105/R.21
Point de l'ordre du jour: 7 d) ii)
Date: 1er mars 2012
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

République du Honduras

Mémoire du Président

Projet de renforcement de la compétitivité de l'économie rurale dans le département de Yoro

Modification de l'accord de prêt

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Enrique Murguia
Chargé de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2341
courriel: e.murguia@ifad.org

Transmission des documents:

Kelly Feenan
Chef du Bureau des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2058
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent cinquième session
Rome, 3-4 avril 2012

Pour: **Approbation**

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la demande de modification de l'accord de prêt pour le Projet de renforcement de la compétitivité de l'économie rurale dans le département de Yoro, telle qu'elle figure au paragraphe 9.

Mémoire du Président

Projet de renforcement de la compétitivité de l'économie rurale dans le département de Yoro

I. Contexte

1. À sa quatre-vingt-douzième session, tenue en décembre 2007, le Conseil d'administration a approuvé un prêt à la République du Honduras, d'un montant de 4,55 millions de DTS (soit approximativement l'équivalent de 7,13 millions d'USD), assorti de conditions particulièrement favorables, pour contribuer au financement du Projet de renforcement de la compétitivité de l'économie rurale dans le département de Yoro. Ce montant entrait dans l'allocation du système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) destinée au Honduras pour 2007-2009. Le cofinancement de ce projet de 13,88 millions d'USD comprenait à l'époque un prêt de la Banque centraméricaine d'intégration économique (BCIE) et des contributions, respectivement de 1,05 million d'USD de la part du gouvernement et de 1,69 million d'USD de la part des bénéficiaires. L'accord de prêt a été signé en mars 2008 et a pris effet le 17 novembre 2008.
2. **Principaux objectifs du projet.** L'objectif du projet en matière de développement est de réduire notablement la pauvreté rurale dans le département de Yoro. À cette fin, il vise à améliorer les capacités d'organisation et les pratiques de gestion territoriale de la population rurale pauvre, y compris les groupes autochtones, et à renforcer la position sur les marchés des produits qu'elle fournit. Le projet est censé renforcer les organisations rurales, mettre en place une gestion durable du territoire et assurer que les petits exploitants soient mieux desservis par les prestataires d'assistance technique et les institutions financières. Selon sa conception initiale, le projet aurait bénéficié directement à 9 000 ménages de petits producteurs (45 000 ruraux), dont 2 000 ménages autochtones.
3. **Financement supplémentaire.** Un financement supplémentaire de 1,43 million de DTS (soit approximativement l'équivalent de 2,27 millions d'USD) a été approuvé à la quatre-vingt-quatorzième session du Conseil d'administration (septembre 2008). Le prêt supplémentaire devait permettre au projet d'aider 1 700 petits exploitants à améliorer la production et la commercialisation des céréales, du lait et des légumes, et de contribuer ainsi à accroître l'offre de produits alimentaires sur les marchés nationaux et sur ceux des autres pays d'Amérique centrale. Les objectifs, les composantes et la stratégie du projet demeurent tels que décrits dans le rapport de conception du projet et l'accord de prêt.
4. **Coût total et financement du projet.** Avec ces ressources supplémentaires, auxquelles vient s'ajouter l'augmentation des fonds apportés par le gouvernement et les bénéficiaires, le coût total du projet est passé approximativement de 13,88 millions d'USD à 16,7 millions d'USD. En conséquence, le financement a été révisé comme suit: i) le prêt du FIDA est passé de 4,55 millions de DTS à 5,98 millions de DTS (soit environ de l'équivalent de 7,13 millions d'USD à 9,4 millions d'USD); ii) la contribution du gouvernement est passée de 1,05 million d'USD à 1,18 million d'USD; et iii) celle des bénéficiaires

de 1,69 million d'USD à 2,16 millions d'USD. Le prêt de la BCIE est resté inchangé (4,0 millions d'USD).

II. Modification de l'accord de prêt

5. Le Gouvernement hondurien a demandé au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) une aide pour l'administration du prêt et la passation des marchés de biens, services et travaux des projets 816-HN et 839-HN du FIDA. Cette modalité de soutien a été insérée dans les accords de financement respectifs conclus entre le FIDA et la République du Honduras et approuvés par le Conseil.
6. Au vu des résultats obtenus au cours de l'exécution du projet et des avantages découlant de l'harmonisation de toutes les procédures de passation des marchés des projets du FIDA, la République du Honduras a demandé au FIDA de modifier l'accord de prêt relatif au Projet de renforcement de la compétitivité de l'économie rurale dans le département de Yoro et d'y stipuler la participation du PNUD à l'exécution du projet, selon le même type d'arrangement.
7. Dans le cas de supervision directe par le FIDA, la passation des marchés de biens, services et travaux serait exécutée conformément aux directives pertinentes du FIDA. L'application des procédures de passation des marchés du PNUD constituerait une exception à cette règle. L'approbation du Conseil d'administration est donc requise. Les changements nécessaires seront indiqués dans une lettre de modification.

III. Justification

8. L'harmonisation des procédures de passation des marchés des projets exécutés par le FIDA au Honduras simplifiera la passation des marchés de biens, services et travaux, tout en facilitant la supervision directe et le suivi de l'exécution par le FIDA.

IV. Recommandation

9. Je recommande que le Conseil d'administration approuve la modification proposée en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds approuvera la modification de l'accord de prêt relatif au Projet de renforcement de la compétitivité de l'économie rurale dans le département de Yoro, conformément aux modalités et conditions indiquées dans présent rapport.

Le Président
Kanayo F. Nwanze